

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 3 JUILLET 2025

Sur convocations envoyées le treize juin deux-mille-vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trois juillet deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Présent
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé	MARIJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	Excusée
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maider, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Présente
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à M. LAURENT	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Excusé	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	Présent
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Excusée Pouvoir donné à M. AUSSANT	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	Excusée
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Présent	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	-
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	Présente

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASAUBON Jean DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé Pouvoir donné à M. OXIBAR	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Excusé
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à M. DESSÉRE	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 7 pouvoirs	Votants	21

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. SBIHI, Directeur ; Mme LASSERENNE, Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKÖER, Directrice adjointe en charge du Secrétariat Général ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme CAMGUILHEM, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OXIBAR.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substituant au compte administratif et au compte de gestion et visant à simplifier et à renforcer la lisibilité de l'information financière locale.

Conformément à l'article 205 de la loi de finances 2024, le CFU sera généralisé à l'ensemble des entités relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2026.

La mise en œuvre du CFU est conditionnée par deux prérequis :

- L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023
- La dématérialisation des documents budgétaires

Au regard de ces éléments, le CDG 64 remplit les conditions nécessaires à son déploiement avant l'échéance obligatoire de 2026.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un excédent de **34 790,67 €**

Mandats Emis	Titres Emis	Résultat
7 505 068,83 €	7 539 859,50 €	34 790,67 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'établissent à **7 505 068,83 €**.

Les variations de chaque chapitre de fonctionnement sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 079 858 € (1 180 231 € en 2023) soit -8,5%**

Il convient de souligner les variations des comptes suivants :

- 60611 – Eau et énergie – 7 937 € (+76,6 %) liée à une importante fuite d'eau sur le bâtiment, détectée en 2025 et réparée aujourd'hui
 - 60612 – Energie – Electricité – 68 522 € (-38,9 %)
 - 6156 – Maintenance – 69 765 € (+12%)
 - 615221 – Entretien et réparation sur biens immobiliers / bâtiments publics – 22 406 € (+58,9 %) lié, en partie, au départ de l'agent en charge de l'entretien et de la maintenance
 - Locations immobilières – 8 352 € (-32,6 %) lié à la résiliation de certains contrats de location pour la Direction Santé et conditions de travail
 - Fournitures de bureau – 13 490 € (-25,5 %)
 - Frais de télécommunications – 25 169 € (-35 %) lié au changement d'opérateur mobile en 2024
 - Frais de nettoyage des locaux – 81 539 € (-21,5 %)
 - **Chapitre 012 - Charges de personnel : 5 493 623 € soit +2,9%**
- Plusieurs éléments expliquent cette variation du chapitre 012 :
- La revalorisation du point d'indice : une augmentation de 1,5 % a été appliquée au 1er juillet 2023, avec un effet en année pleine en 2024
 - L'augmentation de 5 points de l'indice majoré : cette mesure, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, a concerné l'ensemble des agents publics, titulaires et contractuels
 - L'augmentation du chapitre 6431 – Personnel pris en charge - 112 704 € (+448,6 %)
 - Le Glissement Vieillesse et Technicité, qui reflète les avancements de carrière des agents
 - **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 711 103 € soit +41,5%**

Les éléments principaux à prendre en compte pour l'évolution de ce chapitre sont les suivants :

- Le remboursement de l'exercice du droit syndical dans les collectivités affiliées qui représente 397 274 € (soit une augmentation de 26,4 % par rapport à 2023)
- L'augmentation des subventions aux organisations syndicales
- Le déploiement du logiciel informatique uEgar pour la Direction Santé et conditions de travail, pour un coût de 119 777 €
- L'augmentation du chapitre 65811 « informatique en nuage » (+ 12,4%)

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 130 € soit -72,1%
- Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 218 355 € soit -3%

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 s'établissent à **7 539 859,50 €**.

Les variations de chaque chapitre de fonctionnement sont les suivantes :

- Chapitre 013 - Atténuation de charges : **170 001 €** soit +26,2%

Ce chapitre correspond en grande partie aux remboursements des rémunérations versées pour les absences liées à la santé (congé maladie, maternité...) ainsi que la part laissée à la charge des agents dans le cadre de l'attribution des titres restaurant.

- Chapitre 70 - Produits de service : **6 904 829 €** soit +7,7%

Les cotisations ont évolué de la façon suivante :

Nature des cotisations	2023	2024	Variation	
			Montant	%
Cotisations obligatoires – 0,8 %	2 152 599 €	2 386 430 €	+ 233 831 €	+ 10,9 %
Cotisations additionnelles – 0,5 %	1 255 963 €	1 388 179 €	+ 132 216 €	+ 10,5 %
Cotisations CNA – 0,16 %	304 624 €	336 017 €	+ 31 393 €	+ 10,3 %
TOTAL	3 713 186 €	4 110 625 €	+ 397 439 €	+ 10,7 %

Il est à noter une augmentation de 10 % des recettes, malgré des taux restés stables. Cette augmentation est liée à un travail important réalisé par les agents de la comptabilité depuis le 1^{er} janvier 2024 pour relancer par téléphone toutes les collectivités qui ne télédéclaraient pas leurs cotisations, pour atteindre un résultat de 100 % de télédéclaration.

Les recettes issues de facturation sont présentées ci-dessous :

Missions	2023	2024	Variations	
			Montant	%
Pôle Archives*	239 510 €	205 260 €	-34 250 €	-14,3 %
Pôle Missions temporaires	779 618 €	769 614 €	-10 004 €	-1,3 %
Conseil en organisation	127 750 €	80 150 €	-47 600 €	-37,3 %
Direction Santé socle	992 786 €	1 163 010 €	+170 224 €	+17,1 %
Direction Santé facturation Etat	48 004 €	82 246 €	+34 242 €	+71,3 %
Direction Santé prestations	144 890 €	183 090 €	+38 200 €	+26,4 %
Gestion des allocations chômage	0 €	23 894 €	+23 894 €	
Contentieux	1 500 €	3 375 €	+1 875 €	+125 %
Enquête administrative	34 100 €	23 950 €	-10 150 €	-29,8 %
TOTAL	2 368 158 €	2 534 589 €	+166 431 €	+7 %

*4,05 ETP sont intervenus sur le Pôle Archives en 2023 / 3,3 ETP en 2024, ce qui explique la baisse.

En réalité, chaque ETP a produit 59 000 € de recette en 2023

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le 21/07/2025
ID : 064-286400031-20250717-DG6_030725-DE

Les variations peuvent être expliquées de la manière suivante :

- Augmentation du tarif de contribution de la Direction Santé et conditions de travail (75 € par an et par agent en 2024 / 65 € en 2023)
 - Augmentation du tarif des prestations facturées (prestations Direction Santé et conditions de travail et conseil en organisation) :
 - De 500 € à 600 € par jour pour les collectivités affiliées
 - De 600 € à 700 € par jour pour les collectivités adhérentes
 - Sur le conseil en organisation : absence d'un conseiller en organisation pour raisons de santé sur l'ensemble de l'année 2024 ainsi qu'un congé maternité en fin d'année 2024. Ces deux absences n'ont pas été remplacées
 - Depuis le 1^{er} janvier 2024, les frais de gestion des allocations chômage facturés par le CDG 17 sont refacturés aux collectivités
 - Depuis le 1^{er} janvier 2023 une prestation contentieux a été proposée aux collectivités
 - La mission enquête administrative a été mise en place en 2023 avec une demande qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction des besoins des collectivités
- Chapitre 74 - Dotations, subventions : **449 334 €** soit +101,2%

La variation de ces recettes est liée en grande partie à l'augmentation des contributions pour le personnel privé d'emploi.

- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **15 545 €** soit -39,6%
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels : **150 €** soit -56,4%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un excédent de **406 543,56 €**

Mandats Emis	Titres Emis	Résultat
191 472,24 €	598 015,80 €	406 543,56 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 s'établissent à **191 472,24 €**.

- Opération 12 – Maison des Communes : **45 319 €**
- Opération 13 – Véhicules de service : **74 759 €**
- Opération 14 - Informatique : **46 210 €**
- Opération 15 – Autres matériels et mobilier : **25 184 €**

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 s'établissent à **598 015,80 €**.

- FCTVA : **303 738 €**
- Subvention APGL Offre Concours : **3 710 €**
- Immobilisations corporelles : **72 213 €**
- Amortissements : **218 355 €**

Les restes à réaliser

Des restes à réaliser sont résumés ci-dessous :

- Dépenses :
 - Opération – Maison des Communes : **105 243 €**
 - Opération – Autres matériels et mobilier : **41 165 €**
- Recettes :
 - Subvention APGL 1^{er} acompte : **747 000 €**

Ces résultats portent :

- l'excédent cumulé d'investissement à 1 424 634,31 €
- l'excédent cumulé de fonctionnement à 2 492 972,21 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. AUSSANT

ADOpte à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'année 2024 dressé par M. PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à PAU, le 17 juillet 2025



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Patriarche".

**Le Président,
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long